

3 QUESTIONS À... PHILIPPE LAPLAIGE

Expert géothermie à l'Ademe



« Le marché potentiel est de l'ordre de 3 à 4 milliards d'euros par an. »

DR

Propos recueillis par
M. Q.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) accompagne l'émergence de la géothermie depuis quelques décennies, souvent en finançant les études de faisabilité aux côtés d'autres partenaires. Philippe Laplaige, expert géothermie au sein de l'agence, a contribué à rassembler les entreprises du secteur au sein de l'Association française des professionnels de la géothermie (ANPG). L'agence a pour objectif de faire émerger 2 ou 3 références.

1 Pourquoi le projet de la Dominique est-il si important pour la filière ?
GDF Suez et ce projet peuvent devenir une locomotive qui entraînera les autres acteurs français. Nous avons rassemblé une quinzaine d'entreprises dans un cluster et nous avons identifié une autre soixantaine capables de se positionner sur ce marché. Mais jusqu'à présent, toutes allaient à l'export indépendamment, sans beaucoup de succès. Il s'agit maintenant de créer une offre française au travers de plusieurs consortiums comme GDF Suez vient de le faire. C'est le travail qui nous attend dans les mois à venir au sein de l'ANPG.

2 La géothermie est connue

pour la production de la chaleur. Pourquoi vous focaliser sur l'électricité ?

Le marché de la géothermie haute température est plus important car la production de chaleur intéresse moins de pays, dans toute la bande équatoriale par exemple. La demande en électricité est également plus constante toute l'année.

L'étude que nous avons commandée à Capgemini évalue le marché potentiel à 3 ou 4 milliards d'euros par an. Si les français parviennent à capter 10 % du marché, ce sera très bien.

3 Quelles sont les prochaines étapes ?

Nous sommes en train de préparer un fonds de garantie pour couvrir les risques liés à l'exploration. Un tel dispositif, créé dans les années 1980 en France, a accéléré l'essor de la géothermie chaleur. Ce fonds de 80 millions d'euros permettrait de dédommager les projets dont les gisements s'avèreraient improductifs. Il pourrait aider les phases d'exploration pour l'équivalent de 400 MW sur cinq ans. Nous sommes actuellement en train de démarcher des investisseurs privés et publics pour abonder le fonds. Des acteurs comme le Commissariat général à l'investissement ou des assureurs. L'objectif est de parvenir à équilibrer ce fonds grâce aux royalties perçues sur la vente d'électricité des projets. ■